

GUILDE DES COMPOSITEURS
CANADIENS DE MUSIQUE À L'IMAGE

**DROITS D'AUTEUR POUR LES
COMPOSITEURS CANADIENS DE
MUSIQUE À L'IMAGE AU XXI^e SIÈCLE**

Modèles de rémunération pour les artistes et les industries créatives

19 octobre 2018

Présenté au :

Comité permanent du patrimoine canadien

**GUILDE DES COMPOSITEURS CANADIENS
DE MUSIQUE À L'IMAGE**

(GCCMI)

Introduction

La Guilde des compositeurs canadiens de musique à l'image (GCCMI) existe afin de représenter les droits et les intérêts de nos membres auprès des producteurs, diffuseurs, organismes gouvernementaux et autres personnes et entités concernés. Ce mémoire défend les quatre recommandations présentées dans le document *L'Écart de valeur*¹ de Music Canada, de même que dans les *Principes de base — dix recommandations* de la Canadian Music Policy Coalition (CMPC). Les compositeurs de musique à l'image ont des histoires uniques à partager, et c'est pourquoi nous sommes ici pour vous rencontrer en personne. Nos représentants sont des compositeurs canadiens chevronnés de musique à l'image, messieurs Ari Posner et Paul Novotny.

Histoire

Contrairement aux compositeurs ou aux artistes interprètes, vous ne connaissez probablement pas nos membres de nom, mais il est fort possible que vous ayez entendu nos œuvres dans votre salon ou sur vos appareils alors que vous vous délectiez de nombreux films et séries télévisées pour lesquels nous avons composé la musique. Par exemple, en collaboration avec d'autres, M. Posner a composé la musique des cinq saisons de la série canadienne *Flashpoint*, qui a été diffusée d'abord sur CTV au Canada, puis sur CBS aux États-Unis. Il compose actuellement la musique pour *Anne (Anne with an E* en version originale), une adaptation moderne de l'histoire de renommée mondiale *Anne... la maison aux pignons verts* de Lucy Maud Montgomery. M. Novotny a pour sa part composé la musique pour *The Hour*, animée par George Stroumboulopoulos, *News Now* et *The National*, des émissions diffusées sur la chaîne CBC. Il y a dix-sept ans, sa musique a également accompagné le reportage de CBC sur les attaques atroces du 11 septembre.

Premier plan

Anne positionne M. Posner au premier plan de la discussion sur les médias à l'écran et les droits d'auteur, puisque son travail est distribué par voie hertzienne sur la chaîne CBC, mais également de façon numérique à l'échelle internationale par Netflix. En 2017, *Anne* a été distribuée instantanément dans 190 pays à travers le monde. Parmi le contenu original de Netflix cette même année, elle se classait au quatrième rang des séries les plus écoutées en rafale (choisie par le client et en libre-service) du service de visionnement. Et pourtant, M. Posner connaît une chute ahurissante de 95 % pour ce qui est des redevances qu'il touche sur les droits de diffusion publique comparativement à la diffusion standard.

¹ <https://musiccanada.com/wp-content/uploads/2017/11/LeCartDeValeur.pdf>

M. Novotny a récemment composé la musique du court-métrage canadien *Mishka*, réalisé par la jeune scénariste-réalisatrice canadienne Cleo Tellier. *Mishka* a été visionné plus de 20 millions de fois sur YouTube depuis le 22 avril 2018, mais comme il est sur cette plate-forme de diffusion, il n'y a aucune mention qu'une rémunération proportionnelle des droits d'auteur sur les œuvres musicales peut être distribuée. Comme en témoignent ces exemples, le libre-service est la façon dont les médias sont consommés au XXI^e siècle, mais pour les compositeurs de musique à l'image, le système de droits d'auteur canadien procède encore comme si nous étions au XX^e siècle.

Fonctionnement de la rémunération pour la musique à l'image et sur le droit d'auteur

Tout comme les scénaristes et les réalisateurs, les compositeurs de musique à l'image sont reconnus comme étant du *personnel-clé de création* dans l'art interdisciplinaire du média à l'écran. Les compositeurs à l'image sont les premiers titulaires de leurs droits d'auteur. Ils inventent une partition musicale à partir de rien, puis produisent un *enregistrement sonore* établi, qui finit en droits d'auteur musicaux qui coexistent avec un ensemble de droits d'auteur de film. Notre œuvre est ensuite consommée à l'échelle nationale, avant d'être exportée à l'international par l'entremise de réseaux de distribution accessibles grâce à la technologie. Ces séries sont vendues à travers le monde et présentent des histoires et des talents canadiens. Elles génèrent un revenu pour les détenteurs des droits et rapportent au Canada des recettes d'origine internationale par l'entremise de droits de licence tirés des ventes régies par les droits d'auteur.

Destination de l'argent

Lorsqu'une série télévisée est diffusée par la voie hertzienne (ce qui comprend le câble et le satellite), une partie des recettes publicitaires recueillies par le diffuseur revient à un compositeur et à sa société d'édition musicale sous forme de redevances sur les droits de diffusion publique, ainsi que de redevances sur les droits de reproduction numérique. Grâce au travail de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN), notre société de droits d'exécution de niveau mondial, les revenus fondés sur les tarifs approuvés par la commission du droit d'auteur sont recueillis et distribués aux compositeurs de musique à l'image lorsque la série est vendue et diffusée à travers le monde. Notre rémunération est directement liée à la réussite de la série. Si elle connaît plus de ventes et de diffusions, à titre de *personnel-clé de création*, nous recevons une partie de l'argent lié à ce succès.

En ce qui concerne plus précisément *Anne*, la rémunération générée par Netflix reste minime, alors que la série se prépare à entamer la troisième saison. En ce qui concerne YouTube, qui est détenu par la compagnie publicitaire Alphabet-Google, une infime partie des recettes revient à nos membres. Les redevances de grands services de diffusion en continu, tels qu'Amazon et Netflix, sont de 50 à 95 %

plus faibles que celles des diffuseurs hertziens. De telles statistiques indiquent que nos membres chevronnés devront bientôt chercher des emplois ailleurs et que les jeunes compositeurs de musique à l'image auront peu d'espoir de gagner leur vie avec ce métier. La rémunération par les droits d'auteur est indispensable pour les compositeurs de musique à l'image et elle leur donne un revenu entre deux contrats.

Nouveautés depuis le 17 septembre 2018

Depuis que nous avons rencontré le Comité permanent du patrimoine canadien, il y a du nouveau. À ce moment, nous avons proposé une redevance sur le droit d'auteur pour contrer la diminution alarmante de la rémunération sur le droit d'auteur associée aux prestations publiques et à la reproduction.

Comme nous l'avons déjà mentionné, cette redevance est une idée en principe, qui n'est pas appuyée par des analyses économétriques; par conséquent, il ne s'agit pas encore d'une politique consacrée de la GCCMI, mais le fait d'avoir présenté cette idée rapidement a eu des avantages puisqu'elle a permis de mobiliser les Canadiens de toutes les régions du pays au sujet de la réforme du droit d'auteur.

Nous reconnaissons que cette idée a été reçue tant positivement que négativement, et nous invitons toute la population à accepter le fait que le droit d'auteur est un enjeu très complexe au XXI^e siècle. Au moment où le Canada s'interroge à ce sujet, le rejet absolutiste de certaines idées sur la question doit être mesuré en fonction de l'acceptation absolutiste de celles-ci. Les redevances sont controversées, car elles sont souvent comparées à une taxe, et nous savons que les taxes sont vues de façon négative. Cela dit, sachant que les redevances s'appliquent aux abonnements et qu'elles ont pour but de rééquilibrer les conditions économiques qui ne peuvent pas être corrigées naturellement, elles demeurent un outil économique largement utilisé à l'échelle mondiale.

Il a beaucoup été question, dans les médias sociaux, de la proposition faite récemment en ce qui concerne les redevances dans le modèle de droits d'auteur de la GCCMI, ce qui montre que tant les compositeurs de musique à l'image que tous les Canadiens ont besoin qu'on améliore rapidement la politique sur le droit d'auteur, ce qui a été démontré par les *vifs sentiments* exprimés sur la question au cours des quatre dernières semaines. La GCCMI a bien réussi à faire participer tout le pays à la discussion sur cette question.

Regard vers l'avenir

Un autre enjeu important auquel se heurtent les membres de la GCCMI au quotidien est l'éducation postsecondaire. Certains compositeurs de musique à l'image enseignent dans un collège ou une université du Canada. Nos étudiants formeront la prochaine génération de compositeurs de musique à l'image, et

compte tenu de leur taux d'endettement lié à leurs études, il nous apparaît particulièrement hypocrite de brosser un portrait optimiste de notre industrie, sachant que la rémunération sur les droits d'auteur diminue à un taux alarmant. Au XXI^e siècle au Canada, le droit d'auteur doit tenir compte de cet écart de valeur, et il faut réagir rapidement, car des centaines de personnes obtiennent chaque année un diplôme en musique au Canada.

Écart de valeur

La rémunération moindre sur les droits d'auteur à travers la consommation abondante de médias sur des réseaux de diffusion numérique en continu est disproportionnée, ce qui donne un contexte économique consternant pour nos membres. *Cet écart de valeur* est réel, et nos membres qui sont présents ici aujourd'hui peuvent en témoigner. Il est impératif de remarquer que, selon le système de droits d'auteur, contrairement à la plupart des systèmes d'échange de marché équitable, les compositeurs de musique à l'image dépendent des politiques gouvernementales pour établir un prix pour la consommation continue de leur produit. La politique actuelle sur les droits d'auteur au Canada semble défavoriser nos membres en ne leur accordant pas une source de revenus viable pour la consommation d'un média numérique en continu; nous demandons par conséquent au Comité d'examiner cette situation et d'offrir son soutien pour nos demandes et recommandations.

Demandes et recommandations de la GCCMI

- Nous demandons d'abord de pouvoir collaborer avec le gouvernement lorsqu'il élaborera une politique sur le droit d'auteur juste et morale sur le plan technologique, qui répond aux impératifs du XXI^e siècle. Nous voulons participer au processus. Qui plus est, nous appuyons la transparence et la divulgation, des principes clés en ce qui concerne le droit d'auteur au XXI^e siècle, de façon à respecter chacun des acteurs de la chaîne de valeur de la musique à l'image, y compris les consommateurs.
- Nous estimons que la rémunération sur les droits d'auteur au XXI^e siècle doit être libre de pensée sur le plan technologique, ce qui signifie que peu importe la méthode de distribution numérique utilisée, la rémunération des compositeurs de musique à l'image doit être durable. Ainsi, une source de redevances stable et proportionnelle permettrait aux jeunes compositeurs de musique à l'image d'espérer pouvoir vivre de leur art.
- Notre vision philosophique par rapport à la politique canadienne sur les droits d'auteur est de suivre les autres pays et unions économiques qui adoptent la protection des droits d'auteur pour les compositeurs de musique. Les articles 11 et 13 récemment approuvés

par l'Union européenne reconnaissent nos collègues. Le Canada doit prendre un engagement à long terme et défendre la rémunération sur les droits d'auteur comme étant un outil économique qui aide à garantir un moyen de subsistance pour sa communauté de compositeurs musicaux.

- Vous pouvez nous aider en appuyant toutes les recommandations du rapport *L'Écart de valeur* de Music Canada, ainsi que celles du document de 2017 de la CMPC intitulé *Sounding Like a Broken Record*.

Résumé

Le modèle de libre-service par abonnement numérique pour la diffusion en continu de contenu s'est fermement implanté au XXI^e siècle. Ceux qui y sont attentifs sont les protecteurs des droits d'auteur, de l'économie créative et de son écosystème. Tout comme dans la nature, les politiques en matière de droits d'auteur doivent intervenir rapidement pour rétablir l'équilibre là où il y a un bouleversement excessif qui pourrait donner lieu à une extinction. Les compositeurs de musique à l'image sont vos concitoyens, font partie d'une collectivité et ont une valeur sociale importante partout au Canada et à l'international; imaginez seulement écouter Anne sans musique, et vous comprendrez alors par vous-même la valeur de la musique à l'image. Les compositeurs de musique à l'image ont besoin de la politique canadienne en matière de droits d'auteur pour les protéger et se tourner vers l'avenir. Merci de tenir compte de nos recommandations, et nous espérons que notre témoignage aidera votre comité à mettre en place des politiques qui permettront une rémunération équitable sur les droits d'auteur pour les compositeurs de musique à l'image du XXI^e siècle.

